



Préavis d'adjudication de contrat 87055-15-0124

1.0 Introduction

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) doit assurer la prestation de séances de formation pour les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les systèmes de surveillance intégrée du combustible VIX (SICV) actuellement implantés dans les réacteurs CANDU du Canada et d'ailleurs dans le monde. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à informer de l'intention de la CCSN d'accorder un contrat pour ces services à :

Eton Systems
15, promenade Pinepoint
Nepean (Ontario) K2H 6B1

Toutefois, avant d'accorder un contrat, la CCSN aimerait donner à d'autres fournisseurs l'occasion de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences stipulées dans ce PAC en présentant un énoncé des capacités au cours de la période d'affichage du présent PAC, qui est d'une durée de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs éventuels présentent, au cours de la période d'affichage, un énoncé des capacités qui répond aux exigences stipulées dans le présent préavis d'adjudication de contrat, la CCSN pourrait lancer un processus d'appel d'offres par le biais du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou en sollicitant des propositions directement auprès des fournisseurs.

Si, à la date de clôture précisée ou avant celle-ci, aucun autre fournisseur n'a présenté un énoncé des capacités répondant aux exigences stipulées dans le PAC, le marché sera adjugé au fournisseur indiqué ci-dessus.

2.0 Contexte

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a pour mandat de réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de mettre en œuvre les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le gouvernement du Canada a conclu un Accord relatif aux garanties et signé un Protocole additionnel (appelés ci-après « les accords relatifs aux garanties ») avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'objectif des accords du Canada et de l'AIEA relatifs aux garanties est que l'AIEA fournisse annuellement l'assurance au Canada et à la communauté internationale que toutes les matières nucléaires déclarées servent à des fins pacifiques et non explosives et qu'il n'existe aucune indication de matières ou d'activités nucléaires non déclarées. En ce qui concerne les systèmes relatifs aux garanties de l'AIEA, la CCSN est l'organisme de réglementation étatique (ORE) qui met en œuvre les accords relatifs aux garanties au nom du gouvernement du Canada.

Le Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG) de la CCSN est l'un des mécanismes qu'utilise la CCSN pour s'acquitter de son mandat relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément au TNP. Le PCAG fournit un soutien pour la mise en œuvre des obligations du Canada en matière de garanties et offre à l'AIEA des ressources et de l'assistance afin de veiller à l'application des garanties au Canada et à l'utilisation pacifique des matières, des technologies et des équipements nucléaires exportés par le Canada.



Préavis d'adjudication de contrat 87055-15-0124

Le système de surveillance intégrée du combustible VXI (SICV) a été conçu par la CCSN au moyen du PCAG et se compose d'une série d'appareils de surveillance du rayonnement qui appuie les applications en matière de garanties dans les réacteurs CANDU. Conformément à son engagement envers l'AIEA, qui a déployé ces systèmes partout sur la planète, le PCAG fournit de la formation sur l'utilisation des systèmes. En plus de surveiller les opérations de chargement du combustible, l'équipement du SICV sert également à surveiller les transferts de combustible usé vers le stockage à sec. Le matériel du cours sera présenté dans le cadre d'une formation sur les systèmes SICV qui sera donnée en 2016 et en 2017.

3.0 Objectifs

Pour cette tâche du PCAG, l'entrepreneur doit animer des séances de formation pour les inspecteurs de l'AIEA sur les systèmes SICV actuellement implantés dans les réacteurs CANDU du Canada et d'ailleurs dans le monde. À la fin des séances de formation, les participants de l'AIEA devraient avoir des connaissances suffisantes pour utiliser l'équipement de garanties SICV mis en place dans les installations CANDU.

4.0 Portée du travail

Pour respecter cet objectif, l'entrepreneur doit, en consultation avec les parties intéressées de la formation sur les systèmes SICV, mettre à jour et peaufiner le matériel de cours existant sur les systèmes SICV installés dans les réacteurs CANDU. L'entrepreneur devra donner des cours de formation à l'AIEA, selon les besoins, en 2016 et en 2017.

5.0 Tâches à accomplir

Avant chaque cours de formation sur les systèmes SICV donné à Vienne, en Autriche, les inspecteurs participent à un cours de formation de deux jours sur les réacteurs CANDU. Afin d'appuyer la prestation du cours de formation sur les systèmes SICV, l'entrepreneur doit bien connaître les réacteurs CANDU et doit prévoir au moins deux journées supplémentaires à Vienne, avant chaque cours de formation sur les systèmes SICV, afin de se familiariser avec le plus récent matériel et programme du cours sur les réacteurs CANDU. Une partie de ces deux journées supplémentaires servira également à s'installer et à s'assurer que toutes les démonstrations et tous les exercices pour le cours sur les systèmes SICV fonctionnent comme prévu à l'installation de formation située à Vienne. L'entrepreneur doit donner, en anglais, chaque cours de formation sur les systèmes SICV sur une période de trois jours.

L'entrepreneur doit exécuter les tâches suivantes en consultation avec les parties intéressées de la formation sur les systèmes SICV :

- Mettre à jour l'aperçu et le plan du cours existants.
- Mettre à jour les documents de formation existants sur les systèmes SICV.
- Examiner le matériel et le programme du cours sur les réacteurs CANDU.
- S'installer en vue du cours de formation sur les systèmes SICV et tester la fonctionnalité des démonstrations, des ensembles de données et des exercices à l'installation de formation située à Vienne.
- Présenter le cours de formation à jour sur les systèmes SICV à Vienne.
- Au retour de Vienne, fournir :
 - un rapport de voyage qui comprendra des recommandations concernant des améliorations



Préavis d'adjudication de contrat 87055-15-0124

- à apporter pour les futurs cours de formation
- une copie électronique du matériel de formation à jour sur les systèmes SICV.

6.0 Livrables

6.1 Réunion initiale

Date : Au plus tard huit semaines avant la prestation du cours.

Lieu : Par télé/vidéoconférence.

But : Préciser l'approche préconisée, le plan de travail et le calendrier des travaux pour l'atteinte des objectifs du contrat.

6.2 Aperçu et plan du cours mis à jour avec description détaillée des sujets abordés dans chaque module

Date : Six semaines avant la prestation du cours.

Copie : Une copie électronique envoyée par courriel au chargé de projet.

Format et style : L'entrepreneur consultera l'agent de formation de l'AIEA pour établir le format des séances de formation, notamment le programme quotidien, la durée des cours magistraux, la visite du laboratoire, le contenu du matériel de formation et le format des exercices pratiques.

6.3 Réunions d'étape

Dates : Il y aura des réunions d'étapes toutes les deux semaines après la réunion initiale, à moins qu'il en soit convenu autrement.

Lieu : Par télé/vidéoconférence

But : Évaluer dans quelle mesure les objectifs convenus sont atteints tel que prévu, et faciliter les ajustements nécessaires, en temps opportun, pour assurer la réussite du projet.

6.4 Matériel de formation mis à jour

Date : Quatre semaines avant la prestation du cours.

Copie : Une copie électronique envoyée par courriel/CD au chargé de projet

Format et style : L'entrepreneur, l'AIEA et le chargé de projet s'entendront sur le contenu et le format du matériel avant la rédaction de la première ébauche. L'entrepreneur consultera (par télé/vidéoconférence) l'AIEA pour s'assurer que le matériel de formation est à jour. Le matériel comprendra notamment des jeux de diapositives (format MS PowerPoint), le manuel du cours (format électronique en MS Word) et des documents de cours (format électronique en MS Word).



Préavis d'adjudication de contrat 87055-15-0124

6.5 Atelier final (examen du cours sur les réacteurs CANDU, installation en vue du cours de formation sur les systèmes SICV, mise à l'essai de la fonctionnalité et prestation du cours).

Date : 2016 – date(s) à déterminer
2017 – date(s) à déterminer

Lieu : Vienne (Autriche)

But : L'entrepreneur doit prévoir deux journées supplémentaires à Vienne, avant chaque cours sur les systèmes SICV, pour examiner le matériel et le programme à jour du cours sur les réacteurs CANDU. Pendant ces deux journées supplémentaires, en consultation avec l'agent de formation de l'AIEA, l'entrepreneur s'installera en vue du cours de formation sur les systèmes SICV et passera en revue la fonctionnalité des démonstrations, les ensembles de données et les exercices. L'entrepreneur donnera une formation sur trois jours en 2016 et en 2017, selon les besoins.

6.6 Rapport provisoire

Date : Deux semaines après la prestation de l'atelier final.

Copie : Une copie électronique envoyée par courriel au chargé de projet

Format et style : Tel que précisé dans le rapport final.

6.7 Rapport final et matériel final du cours

Date : Quatre semaines après la prestation de l'atelier final.

Copie : Une copie électronique du rapport final et du matériel de cours par CD au chargé de projet.

Format et style : L'entrepreneur remettra un rapport final qui documente le cours, notamment les éléments de réussite, les difficultés rencontrées et les recommandations. L'entrepreneur sollicitera les commentaires de l'AIEA sur le rapport et soumettra le rapport à l'examen et à l'approbation de la CCSN. Une fois le rapport examiné et approuvé par la CCSN, l'entrepreneur remettra une copie du rapport final et du matériel de cours final (y compris les jeux de diapositives, les ensembles de données, les exemples, les documents de cours, etc.) sur CD.

Les copies électroniques doivent être fournies dans un format qui peut être lu par Microsoft Word sans exiger autre chose que des changements de formatage mineurs. Tout fichier électronique qui ne peut être lu ou qui exige des changements de formatage majeurs n'est pas acceptable et pourrait être retourné à l'entrepreneur aux fins de correction. La CCSN se réserve le droit d'imprimer le rapport final et de le rendre public. Elle fournira la traduction du résumé en français ou en anglais, la couverture du rapport et le numéro de publication.



Préavis d'adjudication de contrat 87055-15-0124

7.0 Valeur du contrat

La valeur du contrat est estimée à 100 000 \$ CAN sur trois exercices financiers. Les taxes applicables sont en sus.

8.0 Exigences obligatoires minimales

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Au moins 15 ans d'expérience de l'application et de la configuration des divers composants du système SICV utilisé dans les réacteurs CANDU.
- Au moins 25 ans d'expérience de la conception et de la prestation de cours de formation pour un auditoire technique, y compris une expérience de la formation donnée à un auditoire international.
- Vaste connaissance et compréhension du fonctionnement des réacteurs CANDU en lien avec les transferts de combustible.
- Diplôme universitaire dans le domaine des sciences ou de l'ingénierie ou d'une discipline connexe.

9.0 Justification du fournisseur présélectionné

Eton Systems, l'entreprise qui a conçu le matériel de formation original pour le système SICV, possède une vaste connaissance des divers composants du système SICV utilisé dans les réacteurs CANDU, notamment le compteur de grappes de combustible usé, le moniteur de déchargement du cœur, le moniteur oui/non, le compteur de grappes sous l'eau, l'unité mobile de détection des neutrons, le moniteur gamma à l'entrée des silos et le logiciel d'acquisition et d'analyse de données. L'entreprise possède également une expertise des diverses configurations des composants utilisés dans les réacteurs CANDU au Canada et ailleurs dans le monde. De plus, Eton Systems possède une vaste expérience de la mise à jour du matériel de formation en lien avec le déploiement de la nouvelle génération de composants et de logiciels, y compris la mise à jour des exercices pratiques qui comprennent de données provenant des divers composants. Enfin, l'entreprise sélectionnée possède une importante expérience de la prestation de cours de formation sur le système SICV aux inspecteurs de l'AIEA qui utiliseront l'équipement associé sur le terrain à l'appui de la mise en œuvre des garanties. En résumé, Eton Systems a été jugé le seul fournisseur ayant les antécédents requis ainsi que les connaissances et l'expérience nécessaires pour répondre aux exigences du présent contrat.

10.0 Propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé pour le motif que l'objectif principal du contrat est de produire un programme de formation qui servira pour le cours de formation susmentionné ainsi que comme base pour tous les futurs cours de formation.

11.0 Énoncé des capacités



Préavis d'adjudication de contrat 87055-15-0124

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés des capacités est le 16 septembre 2015, à 14 h, H.A.E.

12.0 Coordonnées de la personne-ressource

Les demandes de renseignements et l'énoncé des capacités doivent être adressés par écrit à :

Christian Tremblay
Agent des contrats (consultant)
280, rue Slater
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 613-996-6724
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : christian.tremblay@cnsccsn.gc.ca

13.0 Information sur les politiques

D'après l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* : « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Assujetti à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) 1016(2)(b), et à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), alinéa 506.12b) :

- b) selon lequel, lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement.

Toute information fournie en réponse à ce préavis d'adjudication de contrat peut changer la déclaration ci-dessus.